



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 15.2020

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
 En exercice : 27
 Qui ont pris part à la délibération : 22 Pour : 22 Contre : 0

Date de la convocation : 3 février 2020

L'an deux mille vingt et le dix février à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. IGOUNET. FERRARI. MANERO. Mmes BALAGUE. DETUYAT. SOULIER. VIGNE DREUILHE. MM. DUBLIN. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. PONS. MM. GADEN. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES.

Pouvoirs : Mme LABORDE à M. MANERO. M. THOMAS à M. FERRARI. Mme VERNIER à Mme ALEXANDRE.

Absents excusés : MM. PEGOURIE. POUVILLON. THOMAS. Mmes LABORDE. FOISSAC. OVADIA. ESTAUN. VERNIER.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : ECOLE DE MUSIQUE D'AUCAMVILLE : AVANCE SUR SUBVENTION 2020

Exposé :

La commune soutient depuis de nombreuses années l'école de musique d'Aucamville. Elle signe à ce titre chaque année une convention avec l'école, qui fixe notamment la subvention allouée (47 500 euros en 2019). En raison du calendrier électoral à venir, le Conseil municipal ne pourra pas délibérer sur ces questions avant le début du mois d'avril. Le dossier de demande de subvention de l'école de musique n'étant pas encore prêt, et celle-ci disposant d'une trésorerie limitée, elle sollicite à titre exceptionnel l'attribution d'une avance sur la subvention 2020 de 12 000 euros afin de pallier toutes difficultés de trésorerie.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1611-4 et L2311-7,
 Entendu l'exposé de M. IGOUNET, Adjoint au Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : d'approuver l'attribution d'une avance sur la subvention 2020 de 12 000 euros.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20200210-10022020_15B-DE
Reçu le 18/02/2020
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérar
d ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=
0002 21310022500019,OU=MAI
RIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=
#0C144E545246522D323133313
0303232353030303139,O=MAIR
IE D'AUCAMVILLE,L=SAINT AL
BAN CEDEX,C=FR
18/02/2020

Commune d'Aucamville – 31140



A U C A M V I L L E